

Variance - CNU 06

Compte-rendu de la session de qualification 2017 pour les Maîtres de conférences

-- Document confidentiel destiné aux seuls membres de la liste Variance --

Les données chiffrées sont issues de la prise de note et non validées par le bureau de la section.

Ce document informel n'est pas destiné à être diffusé à l'extérieur de la liste Variance et n'engage pas le CNU 06.

La session de qualification 2017 aux fonctions de Maître de conférences s'est tenue les 1^{er} et 2 février dans les locaux de l'IAE de Paris.

1. Eléments de cadrage

Les dossiers sont évalués par deux rapporteurs (1 PU, 1 MCF¹) sur les critères suivants² :

- Qualité de la recherche :

- Le travail doctoral joue un rôle central dans cette évaluation. La thèse doit être de qualité, sans critique majeure de la part des rapporteurs avant ou lors de la soutenance. L'envoi par les candidats des pré-rapports de soutenance et de la thèse (documents obligatoires depuis cette session 2017) est indispensable. Les rapports de pré-soutenance et de soutenance constituent des éléments centraux de l'évaluation par les rapporteurs au CNU.
- Les thèses par essais ont fait l'objet de débats au sein du CNU. Les élus Variance constatent le développement de ce format de travail doctoral et pensent nécessaire d'éviter tout dogmatisme à ce sujet. Une thèse par essais doit dans la majorité des cas être confortée par la publication d'un ou plusieurs articles, mais les « revise and resubmit » dans une revue de référence peuvent, compte tenu des délais croissants pour publication, être acceptés. Une thèse par essais ne doit pas être une simple addition d'articles sans lien ni problématique centrale mais doit montrer la capacité du candidat à s'emparer d'un sujet et à l'aborder sous différents angles, éventuellement avec différents terrains de recherches et des approches méthodologiques multiples. Une problématique centrale articulant bien les différents articles, avec introduction, transitions, conclusion pertinentes et explicites, est donc attendue.
- Les publications dans une revue classée FNEGE (la liste FNEGE est la référence pour le CNU 06) ne sont pas exigées pour les thèses récemment soutenues, mais elles sont très recommandées. Elles sont en général nécessaires pour les thèses de moindre qualité ou plus anciennes. Seuls les articles publiés ou acceptés (avec copie de la lettre ou du mail

¹ Les rapporteurs sont désignés par le bureau du CNU06 en respectant un certain nombre de règles (notamment : candidat n'appartenant ni au laboratoire, ni à l'université des rapporteurs, rapporteurs n'ayant pas siégé dans le jury de thèse, et les deux rapporteurs n'ayant pas été élus sur la même liste au CNU ; s'il ne s'agit pas de la première demande de qualification, les rapporteurs ne sont pas les mêmes que les années précédentes)

² Le document intitulé « Eléments de doctrine du CNU pour la qualification aux fonctions de Maître de conférences », rédigé lors de la mandature précédente, est disponible sur le site du CNU à disposition des candidats

d'acceptation de l'éditeur) sont considérés. Dans tous les cas, il est très souhaitable que les candidats fournissent une attestation de leurs co-auteurs explicitant la part de travail du candidat lorsqu'il s'agit d'articles co-signés. La date de parution de l'article est un élément important de l'évaluation. Les membres du CNU sont attentifs à la dynamique de publication.

- Les communications dans des colloques de référence (de manière non exhaustive : AFC, AFFI, AFM, AGRH, AIM, AIMS, RIODD, AFMI-ATLAS, EGOS, EURAM, AOM, ...) sont généralement considérées comme indispensables pour la qualification, surtout évidemment en l'absence de publications. Les journées des doctorants, doctorales, workshops ne sont pas jugés équivalents à la présentation d'un papier dans un colloque.

- Expérience pédagogique :

- Une activité d'enseignement en gestion est indispensable pour la qualification. Elle est particulièrement valorisée lorsqu'elle a été réalisée pour des publics de différents niveaux.
- Le volume global d'enseignement est pris en considération par les rapporteurs, sans qu'il soit possible de définir un seuil minimal, une soixantaine d'heures / an apparaissant comme souhaitable.
- Ces activités d'enseignement en gestion sont notamment très importantes dans le cas de candidats ayant soutenu une thèse dans une autre discipline (économie, génie industriel ou sociologie essentiellement, parfois histoire ou aménagement et urbanisme).

- Implication administrative :

- Le CNU n'a pas fixé de cadre explicite à l'évaluation de l'implication collective, mais elle constitue un élément mentionné par les rapporteurs, notamment dans le cas de travaux doctoraux jugés plus faibles.
- Cette implication peut prendre différentes formes : rôle électif dans différentes instances universitaires (CA, conseil de composante, labo, représentation des doctorants), participation à l'organisation d'événements scientifiques, éventuellement pédagogiques, co-direction de filière, diplôme, etc.
- Les rapporteurs du CNU essaient de tenir compte des contextes locaux. Dans tous les cas, une forte implication administrative comme une grande expérience d'enseignement ne peuvent pas compenser un dossier scientifique jugé insuffisant.

S'il ne s'agit pas de la première demande de qualification, les rapporteurs sont particulièrement attentifs à ce qui est venu enrichir le dossier entre les deux candidatures, sans toutefois se sentir totalement liés par la décision de non qualification qui avait été prise les années précédentes.

2. Retour sur le processus d'évaluation et de qualification

- Recevabilité administrative :

- Les conditions nécessaires à l'examen du dossier par les rapporteurs et à la discussion pour la qualification sont les suivantes :
 - **Pièces obligatoires communes à toutes les sections** pour la demande de qualification aux fonctions de maître de conférences (arrêté du 16/07/2010) :
 - diplôme ou attestation de diplôme signés par un représentant administratif ou un enseignant de l'établissement,
 - CV en 2 pages,
 - exposé des activités en 5 pages,
 - rapport de soutenance signé a minima par le président du jury,
 - travaux de recherche (dans la limite de 3, pouvant inclure la thèse)
 - ➔ l'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne l'irrecevabilité du dossier pour le Ministère.
 - **Pièces obligatoires spécifiquement demandées par la section 06 – Sciences de gestion :**
 - Thèse (éventuellement en version numérique)
 - pré-rapports de soutenance de thèse (ou évaluation pour les thèses étrangères),
 - résumé en français en 20 pages de la thèse si elle a été rédigée dans une autre langue,
 - ➔ l'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le non-examen du dossier par la section 06.
 - Envoi du dossier au plus tard à la date limite fixée par le Ministère (cachet de la Poste faisant foi).
- Le nombre de dossiers non conformes est important : sur 473 dossiers examinés (454 en 2016), 147 dossiers (correspondant à 31% des candidatures initialement déposées) n'ont pas été examinés, correspondant aux cas suivants (131 dossiers représentant 28% des candidatures en 2016) :
 - Renoncement : les candidats ont adressé un courrier ou mail à leurs rapporteurs les informant de l'abandon de leur demande de qualification ;
 - Dossier non parvenu : lorsque les deux rapporteurs n'ont pas reçu le dossier
 - Dossier hors délai : lorsque les rapporteurs ont reçu les dossiers, mais que ceux-ci ont été postés après la date limite d'envoi (19/12/2016 cette année)
 - Dossier irrecevable : lorsqu'une ou plusieurs des pièces obligatoires mentionnées dans l'arrêté ministériel manquent au dossier en version papier.

- Dossier non examiné : lorsque l'un des documents obligatoires demandé par la section est manquant ou non conforme
- Synthèse des dossiers non examinés :

473 candidatures déposées sur Galaxie		
-	-	-
14 renoncements	79 dossiers non parvenus	54 dossiers irrecevables ou non examinés
= 326 dossiers examinés (69% des dossiers déposés)		

- Evaluation des dossiers examinés :

- Sur la base des critères évoqués précédemment, les candidatures sont évaluées par chaque rapporteur et notées selon l'échelle suivante :
 - A : avis très favorable
 - B : avis favorable
 - C : avis défavorable
- Chaque rapporteur prend la parole et énonce son évaluation (A, B ou C) en donnant ses principaux arguments.
 - Les dossiers évalués A/A ou A/B sont qualifiés sans débat, sauf si l'un des membres du CNU demande des précisions ou un vote.
 - Les dossiers évalués B/B font l'objet d'une présentation un peu plus développée, mais conduisent dans la très grande majorité des cas à la qualification.
 - Les dossiers évalués A/C ou B/C sont discutés plus en détail : chaque rapporteur développe les motifs de son évaluation et l'un des rapporteurs choisit généralement de se rallier à l'avis de l'autre. Dans le cas contraire, la qualification est soumise au vote de l'ensemble des membres.
 - Les dossiers évalués C/C conduisent généralement à une non-qualification, sauf si l'un des membres du CNU demande des précisions ou un vote.
- Synthèse des évaluations (en % des dossiers examinés et après discussion et éventuel vote) :

AA	23%
AB	11%
AC	0%
BB	24%
BC	0 %
CC	38%
Vote	3%

Le taux de convergence entre rapporteurs, après discussion, est donc très élevé : 85% sur la note (A, B ou C) en elle-même.

- 10 dossiers ont été soumis au vote à la demande de l'un des membres du CNU, rapporteur ou non sur le dossier. 3 ont conduit à la non-qualification, 7 à la qualification.

- Synthèse des dossiers examinés :

326 dossiers examinés	
200 candidats qualifiés = 61% des dossiers examinés = 42% des candidatures	126 candidats non qualifiés = 39% des dossiers examinés = 27% des candidatures

- Eléments de discussion :

- Le taux de qualification en section 06 est relativement stable par rapport à 2015 (42% des candidatures en 2017, 40,5% en 2016, 44% en 2015).
- La convergence dans les avis des rapporteurs est forte, et peu de dossiers se révèlent problématiques.
- Des discussions plus importantes ont eu lieu sur deux points importants :
 - Candidatures issues d'autres disciplines : le débat au sein du CNU 06 est important entre les tenants d'une approche restrictive des sciences de gestion et les tenants d'une approche plus ouverte, acceptant plus facilement la qualification de docteurs en économie, sociologie, ou autres disciplines proches de la gestion. Les débats ont notamment été vigoureux pour les thèses en finance soutenues en section 05. Lorsque la thèse est jugée de bonne qualité, et que la problématique et l'approche méthodologique pourraient facilement s'inscrire dans le champ de la gestion, ce sont les publications et communications dans des revues ou colloques en gestion ainsi que les enseignements en gestion qui ont permis de trancher en faveur du candidat.
 - Les thèses par essais (3 ou 4 papiers réunis dans la thèse) se développent, et la position du CNU 06 n'est pas figée à ce sujet. Le critère initialement évoqué (une publication au moins de l'un des essais de la thèse, et sans co-auteur) n'a pas été strictement respecté. Une position affirmée semble nécessaire. Il faut ici tenir compte des spécificités par discipline, mais aussi par laboratoire : dans certaines équipes, les doctorants ne visent que des publications de rang 1 à l'international et, compte-tenu de la sélectivité et des délais de réponse de ces revues, il est quasiment impossible d'avoir l'un de ses papiers acceptés au moment où l'on demande la qualification. En d'autres termes, doit-on valoriser de la même manière un « revise and resubmit » dans une revue très bien classée ou un article accepté dans une revue francophone peu sélective ?